

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 29 avril 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/04/29-1/03

---

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire, Environnement et Agriculture  
Rapporteur : CORNEILLE Bernard

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : EUDE Gérard

---

OBJET : Electrification rurale, première répartition de la dotation 2011 du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (F.A.C.E.).

En l'absence de structure départementale unique, il appartient au Département d'assurer la répartition de la dotation du F.A.C.E allouée pour la Seine-et-Marne sur la base des propositions établies par les structures syndicales présentes. Le montant des aides demandées étant inférieur à celui de l'enveloppe prévue pour 2011, il s'agit donc d'une première répartition de celle-ci.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-8 en date du 7 janvier 1983 article 110, indiquant que le Président du Conseil général a l'autorisation de répartir l'enveloppe du F.A.C.E,

VU la loi n° 2006-1537 en date du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie précisant qu'en l'absence de syndicat départemental, le Département assure la répartition du F.A.C.E.,

VU la circulaire du 7 mars 2011 relative à la répartition des programmes de l'électrification rurale,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

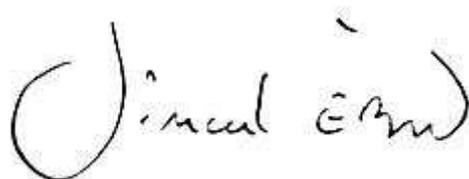
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

d'approuver les listes des opérations proposées au programme FACÉ sur les tranches A/B, C, S et S' conformément au contenu des annexes n°1, 2, 3, 4 et 5 de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial "V".

Vincent ÉBLÉ